

Christine BUSSON
Commissaire aux Comptes

14 allée de la Chocolaterie – 94200 IVRY-SUR-SEINE

Tél. : 01 41 78 50 00

SIRET : 511 952 483 00010

E-mail : c.busson2311@gmail.com

KHEPRI INVEST

En cours de constitution

188, grande rue Charles de Gaulle

94130 Nogent-sur-Marne

Madame,

Dans le cadre de la mission de Commissaire aux apports que vous m'avez confiée par décision en date du 22 juillet 2019, de l'unanimité des futurs associés de la société par actions simplifiée KHEPRI INVEST en cours de constitution, concernant les apports à la société KHEPRI INVEST :

- de 1.000 actions de la société SOPHROKHEPRI détenues par Madame Evelyne REVELLAT sur les 1.000 actions composant le capital de la société SOPHROKHEPRI ;
- de 7.500 actions de la société VISIAPY détenues par Monsieur Philippe REVELLAT sur les 10.000 actions composant le capital de la société VISIAPY ;
- de 2.500 actions de la société VISIAPY détenues par Monsieur Flavien REVELLAT sur les 10.000 actions composant le capital de la société VISIAPY ;

vous me confirmez les éléments suivants :

1. La situation comptable au 31 mai 2019, les bilans au 31 août 2018 et au 31 août 2017 de la société SOPHROKHEPRI ont été établis en conformité avec les principes et les règles comptables généralement admis applicables et retracent l'ensemble des engagements connus par le management.
2. Vous n'avez pas connaissance d'élément sur les comptes susceptible de remettre en cause mon appréciation de la valeur des apports.
3. Aucun événement n'est intervenu depuis le 31 mai 2019 ou n'est prévisible à ce jour, qui pourrait modifier de manière significative mon appréciation de la valeur des apports.
4. L'actif net apporté est détenu sans contestation et est librement transmissible. Il n'est ni hypothéqué, ni nanti ou affecté à la garantie d'éléments de passifs ou d'exécution de contrat.
5. Les données prévisionnelles communiquées sont conformes à la réalité envisagée et utilisée pour la valorisation de l'apport.
6. Il n'existe pas de contrat de nature particulière susceptible de modifier la valeur retenue pour l'actif apporté.
7. Vous n'avez pas connaissance de risque particulier, notamment fiscal, social ou lié aux réglementations dans votre secteur qui serait de nature à modifier mon appréciation de la valeur des apports.

8. Vous me confirmez n'avoir connaissance d'aucun fait ou événement de nature à remettre en cause mon appréciation de la valeur des apports.
9. D'une manière plus générale toutes les informations utiles pour servir les objectifs de ma mission m'ont été communiquées. Vous avez tenu compte de toutes les informations connues à ce jour pour déterminer la valeur des apports.

Dans le cas où vous estimeriez certaines de ces affirmations incomplètes ou inexactes, je vous saurai gré de me communiquer les informations que vous jugeriez utiles à notre appréciation des comptes annuels de votre société.

Pour la bonne forme de notre dossier, **je vous prie de me retourner ce courrier signé avec la mention « bon pour accord », avant le 30 août 2019**, date prévue pour l'émission de mon rapport.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Ivry sur Seine, le 28 août 2019

Bon pour accord
le 28 août 2019

Le Commissaire aux apports



Christine BUSSON